

GRAND CONSEIL VAUDOIS

Les écoles de musique ont enfin leur partition



La loi telle qu'entérinée offrira un cadre institutionnel et financier solide aux écoles de musique tout en stimulant leur savoir-faire et leur créativité. La commission parlementaire s'est efforcée d'alléger les structures proposées par le Conseil d'Etat et de renforcer le poids des acteurs de terrain. Les écoles de musique, les associations faitières d'écoles de musique et les communes en sont les principales gagnantes. En clair, le modèle supprime les centres régionaux d'enseignement afin de préserver l'autonomie des écoles de musique et de maintenir leur ancrage dans les réalités locales. Il élimine la conférence des directeurs d'école et la chambre consultative, dont les missions étaient floues. Il ren-

force la représentation des communes au sein du Conseil de la Fondation qui chapeautera les écoles de musique. Il attribue davantage de responsabilités à la Société cantonale des musiques vaudoises et à l'Association des conservatoires et écoles de musique, notamment en matière financière et pédagogique, et prévoit leur indemnisation pour les tâches accomplies.

Sur le plan financier, la commission parlementaire a estimé, à juste titre, que la

contribution de l'Etat devait être égale à la subvention versée par les communes. Aussi a-t-elle augmenté de plus de 3 millions la subvention cantonale annuelle prévue par le projet, ce qui permettra de diminuer l'écolage moyen à la charge des parents dans des proportions équivalentes. Au final, le modèle retenu répartit équitablement le financement de l'enseignement de la musique entre l'Etat, les communes et les parents, chacun des trois partenaires assumant environ 1/3 du coût total.

Le dispositif légal adopté par le Grand Conseil n'est probablement pas parfait. Il devra être mis en musique avec souplesse et pragmatisme. Mais il résulte d'une volonté politique qui dépasse les clivages partisans.

Au-delà d'un texte de loi, toujours aride à déchiffrer, c'est le soutien qu'il apporte à tous ceux qui font de la musique et qui l'enseignent qui importe. Parce que la musique joue un rôle à part dans la vie. La magie de la musique, c'est de nous donner l'occasion de créer de l'immatériel au travers d'un instrument. On peut la voir jouée, on peut l'enregistrer, on ne peut pas la saisir autrement que par les sens et par l'esprit. Elle est plus forte que la parole. Elle est à la fois un moyen de communication intime avec soi-même et universel avec les autres puisqu'elle passe au-dessus des frontières des langues et des cultures. C'est pourquoi la musique et son enseignement méritent une place particulière dans notre société.

Olivier Feller, Député au Grand Conseil

Ça y est ! Le Grand Conseil a adopté, le 3 mai dernier, la loi sur les écoles de musique. Cette décision était attendue depuis longtemps. Elle fait suite à de nombreuses interpellations, motions et autres résolutions déposées au Grand Conseil au fil des décennies. Elle repose sur un compromis politique de qualité, négocié au sein de la commission parlementaire chargée d'examiner le projet présenté par le Conseil d'Etat, dont j'ai eu le plaisir d'être membre.